

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pavée. Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue du Bassin

Cambrilage

Tandis que M. et Mme Mésère, demeurant 59, boulevard d'Armentières, étaient au Casino, samedi soir, de nombreux individus se sont introduits dans leur habitation et y ont dérobé une somme de 1.500 francs en billets, un bracelet et divers bijoux représentant une valeur de 350 francs. Une enquête a été ouverte.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de révision pour l'exécution des ajournés des classes 1921 et 1922 et des jeunes gens de la classe 1923 du canton de Roubaix-Nord, ont eu lieu hier lundi 19 février. La séance commença à 9 h. 30 s'est terminée vers 12 heures 30.

Le Conseil était présidé par M. Emile Reuther, vice-président du Conseil de Préfecture du Nord. Il était assisté de M. le chef de bataillon Machart-Grammont, du 43^e régiment d'infanterie, de M. Lefebvre, conseiller général du Nord et de M. Theliez, conseiller d'arrondissement et de trois médecins militaires. Le lieutenant-colonel Chofflet, du bureau de recrutement de Lille remplissait les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Le Conseil a examiné 519 jeunes gens de la classe 1923 et 145 ajournés des classes 1921 et 1922.

Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie sous les ordres de M. le capitaine Dehédin de Roubaix.

Pommade Cadum contre l'Eczéma

Les personnes qui ont souffert de démangeaisons pendant des années peuvent recouvrer un sommeil calme et paisible en employant la Pommade Cadum. Si vous souffrez d'eczéma ou d'une affection quelconque de la peau, achetez une boîte de Pommade Cadum. Elle arrête instantanément les démangeaisons, calme et guérit toute inflammation ou prurit de la peau. Son emploi est très efficace contre les boutons, dartres, gale, peau écaillée, éruptions, furoncles, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, plaies.

PLAINTES POUR COUPS

Une intervention s'est produite accidentellement dans un récent numéro, relativement à une plainte pour coups portée contre Mme veuve Vraux, demeurant rue des Longues-Halles, cour Binet, 4. C'est, au contraire, cette personne qui a porté plainte après avoir été frappée.

Un manœuvre, Jules Demereth, demeurant 24, rue des Longues-Halles, a porté plainte contre un cabaretier qu'il accuse de l'avoir frappé à la tête à l'aide d'un bâton. Une enquête est ouverte.

ENTRE AUTOS

Deux autos se sont abordées accidentellement, dimanche soir, sur la Grand-Place. Elles appartenaient, l'une à M. Vernier, 292, boulevard Gambetta, à Tourcoing; l'autre à M. Wautier, 98 bis, Grand-Rue, à Roubaix.

Dans tous les cas, le quart VICHY-CELESTINS, dans le régime des arthritiques. 6-3433

NE DANSE PAS QUI VEUT

Pour avoir laissé danser dans leur établissement, les personnes ci-après ont fait l'objet de contraventions. Vuve Magnin, 138, rue d'Armentières; Arthur Matras, 2, rue des Longues-Halles; François Demou, 37, rue des Longues-Halles; Fernand Mously, 51, rue Voltaire.

VOITURE ABANDONNEE

Contravention pour abandon d'une voiture attelée, rue Pierre Motte, a été dressée contre M. Matringhan, loueur de voitures, rue de Sabatopol, 19.

ON SE PLAINT AVEC RAISON : de la difficulté que l'on a de trouver à LILLE, un tailleur chic qui habille correctement et à des prix abordables !

« GEO », le grand TAILLEUR PARISIEN va combler cette lacune !

Il ouvrira prochainement sa première succursale au 88 de la RUE NATIONALE, et nous vous conseillons vivement d'attendre quelques jours pour passer vos commandes. 3478.

A LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE

Jeudi 22 février, 8 heures 30 du soir, dans le local habituel de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries, Textiles sera donné par M. l'abbé Beaussart, une conférence sur « La Pologne et le Problème Politique de l'Europe Centrale ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — René Dufave, rue du Triphon, 53. — Geneviève Lestienne, rue des Carrières, 30. — Suzanne Robert, boulevard de Metz, cour Verghote, 9. — Denise Duriez, rue Vaut, 84. — Paulette Lemaire, rue du Triphon, 70. — Simone Boivin, rue Jacquart, cour d'Haillou, 6. — Jacques Brevière, rue des Arts, 199. — René Derachinois, rue Ingres, 82. — Marie Baéde, rue du Vieil-Hutin, 43. — Jacques Lecomte, rue des Flandres, 12. — Desbroussaux, 24. — Georges Liebert, rue de Beaumont, cité Lorrain II. — Aimé Defrennes, rue de Mons, 94.

PUBLICATIONS. — Georges Ryser, appreni et Marie-Louise Vandenberghe, bambrocheuse, à Envaival (Belgique). — Marcel Hoebke, appreni et Simone Poullin, soignante à Tourcoing. — Arthur Cnudde, tisseur à Wattrelos. — Georges Liebert, rue de Beaumont, cité Lorrain II. — Aimé Defrennes, rue de Mons, 94.

LA JEUNESSE DU BLANC-SEAU FÊTE SES NOUVEAUX PROMUS

La manifestation de sympathie organisée par le Comité de la Jeunesse du Blanc-Sean, tout en ne sortant pas des limites de la Société était empreinte de la plus franche camaraderie.

Le Président après avoir entreteint ses camarades des concours et fêtes annoncées pour cette année s'est adressé aux camarades récompensés par lui de guerre ou pour leur dévouement à la gymnastique et à la préparation militaire.

A Vancraeynest et à Herment, il a adressé les paroles les plus aimables, applaudies par tous les gymnastes et leur a remis à chacun un objet d'art gagné dans les concours nombreux ou la Jeunesse du Blanc-Sean s'est produite.

Après avoir rappelé le souvenir des 26 gymnastes tombés au champ d'honneur et avoir demandé quelques instants de recueillement pour se rappeler la grandeur de leur sacrifice il a conclu la belle conduite des gymnastes au front.

Deux gymnastes ont la Légion d'honneur, Van Henem et Delisse; un la médaille militaire. De nombreux autres sont ceux qui ont la croix de guerre et qui l'ont obtenue en même temps qu'il leur a été remis un objet d'art gagné dans les concours nombreux ou la Jeunesse du Blanc-Sean s'est produite.

Après avoir rappelé le souvenir des 26 gymnastes tombés au champ d'honneur et avoir demandé quelques instants de recueillement pour se rappeler la grandeur de leur sacrifice il a conclu la belle conduite des gymnastes au front.

WATRELOS

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES. — Antoinette Leman, rue de Mouscron, 101. — Denise Naitie, rue de la Marinière, 471. — Emilie Dulhamel, rue Micaëla, maison Delcroix, 1. — André Kierschick, rue du Mont-à-Leux, 392. — André Van Soest, rue de Léves, 437. — Michel Van Soest, rue de l'Espérance, 1. — Publications. — Henri Meire, fiancé à la rue de la Vigne, 10 et Madeleine Vanmarcke, soudeuse, rue Vallon, 128.

Décès. — Simone Naeppels, 2 ans, rue du Drapeau, 92. — Louis Dubouché, veuve Benit 80 ans, rue de Léves, maisons Loncke.

CROIX

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — La Musique Municipale est allée, dimanche, donner une sérénade à son directeur, M. Henri Dervaux, l'occasion de sa récente nomination au titre d'officier d'Académie. En termes très élogieux, M. Georges Sellier, président d'honneur de la Société, rappela les nombreux services que M. Dervaux a rendus à la cause musicale pour laquelle il se dévoue depuis une trentaine d'années.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCE. — Gisèle Mille, rue et cour du Crêchet, 1.

Décès. — Eugénie Prudhomme, 25 ans, confectionneuse, rue Charles-Quint, 2.

WASQUEHAL

TOURNOE DU PERCEPTEUR. — Mercredi, de 2 h. 30 à 4 heures, le percepteur se tiendra à la Mairie pour percevoir les contributions et payer les divers mandats.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Mercredi, 21 février, à 3 heures, consultation des nourrissons à l'école maternelle Capreau, et jeudi, 22 février, à la même heure, consultation à l'école maternelle du Noir Bonnet.

LANNY

LES FUNÉRAILLES DE M. AUG. PARENT

Lundi, vers 11 h. 30, ont eu lieu les funérailles de M. Auguste Parent, industriel, à Lannoy, président d'honneur de la Musique Municipale, décédé à Nœux (Belgique), à l'âge de 45 ans.

A la limite du territoire de la ville, la Musique Municipale, sous la conduite de son capitaine, M. Eugène Verdier, attendait l'arrivée du corps.

Le cortège se forma aussitôt.

Une superbe plaquette en marbre, offerte par la Musique Municipale, fut déposée sur la tombe. Elle était accompagnée par les membres des établissements Parent éparpillés devant le cercueil.

Sur le parcours, du point de départ au

suivie de 3 francs, 36 francs par an, en cas de maladie et lorsqu'il a fini ses trois années, la Société lui a alloué 819 francs, en plus il a reçu les médicaments gratuitement et la moitié des visites médicales lui a été remboursée. Les médicaments ont été payés aux hommes en 1922 : 71.843 fr. 50.

Section des femmes : La femme paie 0,75 par mois, 9 fr. par an ; il a été alloué en 1922, pour accrochement, décès, honoraires et médicaments : 28.412 fr. 75, tandis que les recettes propres n'ont été que de 10.721 fr. 50.

Section des Enfants : Le sociétaire enfant paie la même somme que l'adulte, 0 fr. 50 par mois, 6 fr. par an ; il a été alloué pendant l'année écoulée, en décès, honoraires et médicaments : 1.670 fr. et les recettes ont été de 3.729 fr.

C'est du fait que la Pharmacie arrive à fournir les médicaments sans mettre à contribution la Société que cette dernière a pu arriver à allouer à ses membres la somme de 107.226 fr. 25 et équilibrer son budget.

Sont venus s'ajouter aux recettes propres du Sociétaire : les subventions de l'Etat, du Département et de la Ville, ce qui a permis à la Société d'avoir, au 31 décembre 1922, un disponible de 143.405 fr. 97, soit 17.703 fr. 60 de plus qu'en 1921.

La Société comptait au 31 décembre 1922, 4776 sociétaires dont 317 retraités et un avoir en fonds de retraite pour les hommes et les femmes de 339.609 fr. 60.

Il fut ensuite procédé à l'admission de 89 stagiaires, 24 hommes, 20 femmes et 45 enfants.

Le Président donne ensuite des explications concernant les habitations à bon marché pour les Mutualistes.

Le Secours Mutuel des Sociétés de Secours Mutuels du Nord est autorisé à former une société anonyme mutualiste de construction d'habitations à bon marché au capital de 200.000 fr. divisé en 400 actions de 500 fr. Le Conseil Général a alloué aux Mutualistes du Département une somme de 1.000.000 provenant des bénéfices réalisés sur le rachat de la Société de retraite pour les hommes et les femmes de Secours Mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

Des plans de maisons sont exposés au Bureau de la Prévoyance à l'Hôtel de Ville. Les Mutualistes désireux de faire construire peuvent se faire inscrire tous les jours, de 4 à 17 heures et le dimanche, de 9 à 11 heures des renseignements leur seront fournis en même temps que l'inscription.

Ces explications claires et précises du Président furent très applaudies, tant au point de vue de la société qu'habitants à bon marché et méritent d'attirer toute l'attention des personnes soucieuses de leurs intérêts ; qu'elles soient donc l'occasion pour aider les sociétés de secours mutuels à construire des habitations pour leurs membres ; l'Etat a son tour vient contribuer pour une large part à cette œuvre mutualiste.

félicita abondamment le nouveau promu et lui remit un superbe diplôme. Un vif et étouffé en son honneur.

Très ému, M. Lorouge remercia les Sociétaires et, en particulier, leur Président de leur marque de sympathie. Un banquet a ensuite été servi au local de la Société où la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Un concert improvisé a terminé cette fête.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 22 février, à 8 h. 45 précises, « Terre inhumaine ». Dimanche 25 février : matinée de gala ; à 3 heures, « La Botème ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Albertine Vanwynne, rue des Champs, 107. — Marguerite Hénon, rue de Roulers, 57. — Jeanne Legrand, rue de la République, 10. — Marie-Thérèse Duoulier, rue du Dahomy, 15. — Cecil Ramoud, rue Nationale, 122. — Jacques Potteu, rue Rossard, 43. — Roger Poulay, rue Nationale, 122. — Odette Vialon, rue des Arts, 45. — Roland Devos, rue de l'Épinière, 25. — Berthe Marger, rue des Bonnets, 33. — André Duronier, rue Nationale, 94.

PUBLICATIONS. — Ernest Declercq, magasinier, rue de l'Épinière, et Narcisse Couers, sans profession, à Busscheure (Nord). — Alfred Baufort, représentant à Roubaix et Aureo Desbrousses, commerçante, rue de la Cloche, 34.

DÉCÈS. — Marie-Louise Hemperck, 59 ans, rue du Clincquet, quartier Bondues. — Marie Beluschaert, 76 ans, rue de la Cloche, 116. — Jean Madou, 61 ans, rue Nationale, 122. — Agapit Pluquet, 64 ans, rue Nationale, 122. — Célestine Gougnot, rue des Arts, 45. — Roland Devos, rue de l'Épinière, 25. — Berthe Marger, rue des Bonnets, 33. — André Duronier, rue Nationale, 94.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en larmes, le décès de sa petite-fille.

Tels sont les faits : le petit corps ne porte aucune trace de violence.

La maman a déjà mis au monde 7 enfants 4 sont vivants, 2 sont morts-nés plus le petit en question.

Le père, jeune famille à laquelle on n'a rien à reprocher, vit du faible produit du travail du père, qui est ouvrier teinturier.

M. le Procureur de la République, avisé des faits, a commis M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du nouveau-né. Le praticien a conclu à une mort naturelle causée par une hémorragie interne.

Autour de Roubaix - Tourcoing

La mort suspecte d'un nouveau-né à Bondues

Dans notre précédent numéro, nous avons dit que le médecin de la commune de Bondues avait refusé de délivrer un permis d'inhumer pour un nouveau-né, dont la mort lui avait paru suspecte.

Voici les nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire : Au fort Montagne, habite une famille ouvrière composée du père, de la mère, et de quatre enfants en bas âge.

Un soir de vendredi à samedi, à une heure, la mère mettait au monde un cinquième enfant (une fille), bien constituée. L'accouchement fut opéré par le docteur, aide d'une garde-couches.

L'opération terminée, le docteur se retira, il était 3 heures. Une heure plus tard, après avoir fait la toilette du nouveau-né la garde-couches le plaça dans le lit que la mère, la tête enveloppée d'un châle en laine, la bouche et le nez non couverts, et se refra à son tour.

Vers 7 h. 30, elle revint, et regardant l'enfant, elle constata qu'il était mort. Ne pouvant croire à un décès aussi brusque, la garde-couches démailla vivement l'enfant, lui fit des tractions rythmées, mais en vain. Elle apprit alors à la mère que le fondant en